



# Coalition des familles homoparentales

Bulletin de liaison - VOLUME XII- N° III- Mars 2011

## La maternité de substitution au Québec : encore une zone grise?

Par Mona Greenbaum

Directrice de la Coalition des familles homoparentales

Un nombre croissant d'hommes gais (et de lesbiennes éprouvant des problèmes de fertilité) se tournent vers la maternité de substitution pour devenir parent. Quoiqu'il s'agisse d'une pratique mieux connue ailleurs au Canada et aux États-Unis, il existe encore de nombreuses questions sans réponses au Québec. Étant donné le nombre grandissant de futurs parents membres de la Coalition, il s'agit d'un nouveau dossier pour nous, et il doit être davantage exploré.

Si vous posez des questions autour de vous, la plupart des Québécois pensent que la maternité de substitution est illégale. En fait, l'article 541 du *Code civil du Québec* indique que : « Toute convention par laquelle une femme s'engage à procréer ou à porter un enfant pour le compte d'autrui est nulle de nullité absolue. » Cela signifie qu'un contrat entre une mère porteuse et des parents projetés n'a aucune valeur légale. Même s'il existe une forte interdiction des contrats, il n'y a pas de loi au Québec contre l'acte de la maternité de substitution en tant que tel.

Certains juges la considèrent cependant comme étant à l'encontre de l'ordre public. Un cas, impliquant une interprétation très stricte du Code civil, a récemment été porté devant les tribunaux au Québec. En janvier 2009, la Cour du Québec a décidé de ne pas accepter la demande d'adoption déposée par l'épouse du père d'un enfant, un nouveau-né né d'une mère porteuse.

Avec l'accord du père pour l'adoption et aucune mère inscrite sur l'acte de naissance, la pétition répondait à toutes les exigences légales pour une adoption régulière. Cependant, le juge a refusé d'accepter la demande, déclarant que, au bout du compte, celle-ci validerait ce qui, depuis le début, avait été une tentative illégale. En dépit de l'appel du requérant envers le principe généralement prédominant quant « au meilleur intérêt de l'enfant », la cour a rejeté la demande.

Dans la Coalition, cependant, quelques couples ont fondé une famille grâce à la maternité de substitution. En dépit du jugement de 2009, ils ont tous réussi à obtenir la reconnaissance légale des *deux* parents. Cela pourrait-il être un cas de deux poids deux mesures pour les gais et lesbiennes?

À l'échelle fédérale, avec la Loi sur la procréation assistée, une compensation monétaire offerte à un donneur de sperme, une donneuse d'ovules de même qu'à une mère porteuse, est un acte illégal. La législation autorise toutefois la « maternité de substitution à visée altruiste ». Quoique la rémunération soit illégale, les dépenses des donneurs de gamètes et des mères porteuses peuvent être remboursées. Le gouvernement fédéral n'ayant pas encore défini exactement ces dépenses, la maternité de substitution rémunérée se produit encore au Canada.

Comme vous pouvez le constater, il existe de nombreuses zones grises, mais cela n'empêche pas la pratique.

En fait, celle-ci a évolué. Dans la maternité de substitution traditionnelle, le sperme du futur père ou d'un donneur de sperme était utilisé pour inséminer la mère porteuse avec l'ovule de celle-ci. Maintenant, la « mère porteuse de gestation » reçoit un embryon (provenant de l'ovule donné par une autre femme) qui est implanté dans son utérus. En fait, elle porte un enfant auquel elle n'est pas liée génétiquement. La mère porteuse est simplement vue comme une « couveuse ». L'idée derrière cette procédure est que c'est plus simple sur le plan légal et que la mère porteuse sera moins attachée au bébé si celui-ci n'est pas lié génétiquement avec elle.

Tous les couples de notre groupe se sont rendus à l'extérieur du Québec pour faire les arrangements avec une mère porteuse. Puisque le Québec est la seule province où les contrats ne sont pas légaux, plusieurs sont allés en Ontario. *Canadian Surrogacy Options* est une agence qui offre plusieurs services, dont l'organisation de la recherche d'une mère porteuse, l'assurance que toutes les questions légales sont réglées, la planification des rendez-vous médicaux ainsi que le soutien de la mère porteuse et des futurs parents pendant le processus.

D'autres couples se rendent aux États-Unis. Certains états, dont la Californie, ont une politique clairement en faveur de la maternité de substitution. Comme dans d'autres provinces canadiennes, une fois que l'enfant est né, les futurs parents peuvent être rapidement et facilement reconnus sur le plan légal. La Californie possède un atout supplémentaire puisque la mère porteuse peut renoncer légalement à ses droits parentaux *avant* la naissance du bébé.

En Europe, le nombre de pays qui interdisent ou permettent la maternité de substitution est à peu près égal : la France, la Suisse, l'Espagne, l'Autriche, l'Allemagne et l'Italie l'interdisent alors que la Belgique, le Danemark, la Grèce, l'Ukraine, les Pays-Bas et le Royaume-Uni l'autorisent. La France, dont le Code civil est à l'origine de celui du Québec, a opté pour une approche semblable : l'article 16.7 du Code civil français stipule que « toute convention portant sur la procréation et la gestation pour le compte d'autrui est nulle ». De plus, le Code pénal prévoit que toute personne facilitant un tel accord est passible d'un délit.

Une décision récente de la Cour de cassation, le plus haut tribunal civil français, refuse de reconnaître la filiation de jumelles conçues grâce à la maternité de substitution. En 2000, un couple français s'était rendu en Californie où la procédure est légale, afin de concevoir un enfant avec une mère porteuse. En 2007, l'acte de naissance californien indiquant que le couple était les parents des enfants a été transféré à un registre français à la suite d'une décision de la Cour d'appel de Paris. Cette décision a cependant été infirmée par la Cour de cassation : puisque la maternité de substitution va à l'encontre de l'ordre public, la cour refuse de reconnaître le certificat résultant d'un contrat de maternité de substitution.

Cela peut-il se produire ici au Québec? Est-il possible que des juges regardent la jurisprudence française et refusent de reconnaître l'acte de naissance ou des papiers d'adoption ayant été validés à l'étranger? Des enfants conçus par une maternité de substitution pourraient-ils ne pas avoir les mêmes protections légales qui sont accordées aux autres enfants québécois?

Les questions légales, éthiques et sociales entourant la maternité de substitution sont nombreuses. En réponse au besoin de traiter de ce sujet complexe, nous avons invité plusieurs conférenciers afin de répondre à vos questions : **Marie-France Bureau** : professeur de droit, Université de Sherbrooke, spécialiste en droit familial GLBT; **Doreen Brown** : avocate en exercice ayant aidé de nombreux parents de substitution de Montréal; **Jonathan Cutler et Jean-Francois Monette** : pères grâce à la maternité de substitution; **John J. Weltman** : président de Circle Surrogacy, Boston, et spécialiste des questions légales relatives à la reproduction; **Joanne Wright** : directrice de Canadian Surrogacy Options, Ontario, et mère porteuse à quatre reprises.

Le nombre de places étant limité à 70, l'inscription à l'avance est nécessaire. Veuillez consulter le dépliant ci-joint pour de plus amples informations.

.....  
Vous voulez écrire pour le bulletin? Envoyez vos articles, en tout temps, à [info@familleshomoparentales.org](mailto:info@familleshomoparentales.org)  
ou par la poste à CFH, 2401, rue Coursol, Montréal (Québec) H3J 1C8

\*\*\*\*\*

## Les nouvelles en bref de décembre 2010 à février 2011

### Les nouvelles canadienne

**23 décembre 2010 (Ottawa)** Après 20 mois de délibération, la Cour suprême du Canada a finalement rendu sa décision : sauf pour quelques exceptions notables, les règlements concernant la procréation assistée relèvent des compétences provinciales en matière de soin de santé et ne devraient pas être contrôlés par le fédéral. La décision de 150 pages a réduit à néant les espoirs de lois pancanadiennes unifiées en matière de procréation assistée dans un domaine où les provinces, notamment le Québec, possèdent déjà un cadre juridique entourant les pratiques de procréation assistée.

La décision fortement divisée a été une importante victoire pour la province de Québec, qui a entamé une contestation constitutionnelle du gouvernement fédéral il y a six ans après qu'Ottawa ait adopté sa Loi sur la procréation assistée. « La décision maintient que le Québec peut faire ses propres choix sur des questions de santé », a dit Yves Bolduc, le ministre provincial de la santé.

Le juge Thomas Cromwell était le seul à avoir une position mitoyenne parmi ses huit collègues, quatre qui étaient en faveur du contrôle fédéral et quatre qui étaient en faveur du contrôle provincial. Les quatre juges en faveur de la mainmise d'Ottawa argumentaient que le paiement des donneurs de gamètes, les normes que les cliniques de fertilité doivent suivre et la protection des renseignements personnels des donneurs, par exemple, sont assujettis au Code criminel et sont donc de compétence fédérale. Les quatre autres juges affirmaient qu'il s'agit là de questions de santé qui devraient, par conséquent, relever des provinces.

Avec la décision du juge Cromwell, la majorité de la cour a conclu que certains articles de la loi, comme l'âge minimum des donneurs ou la rémunération des donneurs et des mères porteuses devraient demeurer de compétence fédérale, mais que la surveillance de l'industrie de la fertilité relève des provinces, plutôt que du gouvernement fédéral. Le contrôle provincial comprendra le contrôle des cliniques et de la recherche gouvernant l'utilisation et le soin des embryons, des ovules et du sperme. Il en reviendra aux provinces, par exemple, de décider combien d'embryons peuvent être implantés dans l'utérus d'une mère éventuelle ou comment seront contrôlés les renseignements personnels du donneur.

La décision de la Cour suprême met également fin aux projets de registre national de collecte de renseignements sur la santé et la génétique sur les donneurs de gamètes anonymes, de même qu'au pistage des nourrissons nés par procréation assistée ainsi que des femmes et des hommes qui subissent les traitements.

La décision ne traite pas immédiatement de tous les problèmes liés à la procréation assistée. La rémunération des mères porteuses demeure illégale en vertu de la loi fédérale, qui permet toutefois le remboursement de certaines dépenses (les dépenses admissibles doivent être déterminées par Santé Canada). Cependant, le Québec ne reconnaît toujours pas les contrats de mères porteuses. Par conséquent, le débat n'est pas clos au Québec.

D'autres discussions devant avoir cours à Ottawa comprennent le paiement des donneurs de sperme. « J'espère que le gouvernement fédéral nous écoutera cette fois-ci », dit le Dr François Bissonnette, directeur médical de la clinique de fertilité OVO. Les donneurs de sperme n'ont pas été rémunérés depuis 2004. Résultat : les banques de sperme canadiennes sont vides et les personnes et les couples doivent se tourner de plus en plus vers les banques de sperme commerciales situées à l'extérieur du pays.

En général, les observateurs croient que les lois provinciales et fédérales s'harmoniseront bien en raison de règlements qui sont déjà en place dans plusieurs provinces.

**19 janvier 2011 (Ontario)** À la suite d'un barrage de critiques internationales, un conseil scolaire catholique de l'Ontario a renversé sa décision d'interdire les groupes d'alliance gai/hétéro. Dans un vote de 6 voix contre 2, les administrateurs du conseil scolaire du district catholique d'Halton ont décidé d'abandonner la section de la politique d'égalité et d'équité en matière d'éducation du conseil qui interdisait les groupes de défense des droits des gais — une politique qui a fait les manchettes internationales plutôt ce mois-ci, suscitant la critique du monde entier, et alimentant la colère du célèbre blogueur gai Perez Hilton.

Dans un communiqué, la présidente du conseil, Alice Anne LeMay, a dit: « en tant que système scolaire catholique qui enseigne le respect, la dignité et l'amour de tous, nous prenons au sérieux notre responsabilité fondée sur la foi et sur la loi d'offrir un environnement scolaire sécuritaire, équitable et inclusif pour tous ».

« Les voix les plus convaincantes à cet effet sont celles de certains de nos élèves, qui ont exprimé qu'ils ne se sentaient pas toujours inclus et qu'ils ne se sont pas toujours sentis en sécurité, et nous devons être à l'écoute de nos élèves. Ces voix sont pour nous les plus significatives, et nous réagissons à ce besoin de soutien exprimé », a dit Michael Pautler, directeur éducatif du conseil scolaire du district catholique d'Halton.

« Nous allons créer des groupes de discussion pour tous nos élèves, y compris nos jeunes qui sont homosexuels ou hétérosexuels, ainsi que ceux qui questionnent leur orientation sexuelle. Dans ces groupes, les élèves peuvent librement discuter de questions et de préoccupations et étudier des façons de traiter l'homophobie, l'intimidation, la discrimination et le harcèlement de toute sorte. »

Le conseil avait édicté la politique controversée après que l'Assemblée des évêques catholiques de l'Ontario ait fait parvenir une lettre à tous les conseils scolaires catholiques leur suggérant d'offrir du soutien aux élèves pour la promotion de « relations saines » d'autres façons que les groupes d'alliance gai/hétéro proposés par le ministère, puisque de tels groupes pourraient être prématurés pour des élèves du secondaire.

Le ministère de l'Éducation de l'Ontario a recommandé les groupes d'alliance gai/hétéro comme moyen de combattre la discrimination dans les écoles.

**14 janvier 2011 (Toronto)** Le Conseil canadien des normes de la radiotélévision (CRTC) a décidé que la chanson de 1985 *Money for Nothing* du groupe Dire Straits devrait être censurée en raison de paroles injurieuses envers les gais. Le conseil affirme que le groupe britannique utilise trois fois des injures envers les gais dans sa chanson, ce qui enfreint le code de conduite du CRTC. Le conseil a dit qu'une version modifiée de la chanson pourrait être diffusée.

Helen Kennedy, directrice générale d'Égale Canada, une organisation qui fait la promotion de l'égalité pour les lesbiennes, les gais, les bisexuels et les personnes transgenres, affirme que la décision est la bonne considérant le nombre de suicides de jeunes ayant eu lieu aux États-Unis l'an dernier après que ces jeunes eurent été victimes d'intimidation homophobe.

« Cela perpétue le stéréotype, c'est négatif et offensant. Si vous analysez l'origine du mot, c'est dégoûtant », a dit Kennedy.

Le conseil reconnaît que Dire Straight utilise le mot de façon sarcastique dans son album à succès *Brothers in Arms* de 1985, mais affirme que c'est inapproprié. La décision a été prise après qu'un auditeur se soit plaint de la chanson l'an dernier. La station n'a pas commenté la décision.

**9 février 2011 (Ottawa)** Les députés ont voté 143 voix contre 135 pour l'adoption du projet de loi C-389 à la troisième lecture. Le projet de loi C-389 vise à faire ajouter « identité de genre » et « expression de genre » à la liste des motifs de discrimination interdits de la Loi canadienne sur les droits de la personne.

Cependant, le projet de loi d'initiative parlementaire présenté par Bill Siksay, le député néo-démocrate de Burnaby-Douglas, a encore un obstacle à surmonter en route vers le Sénat.

La majorité des députés néo-démocrates, libéraux et bloquistes ont voté en faveur du projet de loi, tandis que la majorité des députés conservateurs s'y sont opposés. Certains ministres du cabinet, dont James Moore et Lawrence Cannon, ont voté en faveur du projet de loi.

## LE MARIAGE GAI – UN HISTORIQUE

**8 décembre 2010** Le Mile-High Club est redéfini après que deux couples, un gai et l'autre lesbien, soient devenus les premiers couples de même sexe à se marier dans un avion. L'événement a été organisé par SAS **Scandinavian Airlines** qui a organisé une campagne médiatique sociale réussie, « Love is in the Air » (« Il y a de l'amour dans l'air »), afin de marier le premier couple de même sexe à bord de son avion.

Les deux gagnants du concours, le couple allemand formé par Aleksandar Mijatovic et Shantu Bhattacha, ainsi que le couple polonais d'Ewa Tomaszewicz et Gosia Rawińska, ont reçu le plus de votes pendant la campagne et ont laissé leur marque dans l'histoire alors qu'ils ont célébré leur union à bord du vol SK903 entre Stockholm et New York.

**4 janvier 2011 (San Francisco)** Une cour d'appel fédérale affirme qu'elle ne peut décider si l'interdiction du mariage homosexuel est constitutionnelle jusqu'à ce que le plus haut tribunal de l'État se prononce à savoir si les initiateurs de la Proposition 8 ont le droit de défendre l'interdiction. Dans une brève ordonnance, une commission de trois juges du neuvième circuit de la Cour d'appel fédérale des États-Unis a demandé à la Cour suprême de la Californie de décider si les alliés des propositions de scrutin peuvent intervenir pour défendre des mesures approuvées par les électeurs en cour alors que les officiels de l'État refusent de le faire. La question est au cœur de l'avenir de la Proposition 8, puisque l'ancien gouverneur Arnold Schwarzenegger et le procureur en chef de l'époque Jerry Brown ont refusé d'en appeler de la décision, prise en août par un juge de première instance de San Francisco, de faire tomber l'interdiction en tant que violation des droits civils homosexuels.

**28 janvier 2011 (Paris)** La loi française interdisant le mariage homosexuel n'enfreint pas la Constitution, a décidé le Conseil constitutionnel en indiquant que le parlement était libre de décider d'adopter de nouvelles lois sur le sujet. Cette décision a donc gardé ouverte l'option quant à un amendement constitutionnel futur – et l'espoir pour deux femmes qui avaient contesté la stipulation du Code civil français voulant que le mariage doive unir un homme et une femme.

Corinne Cestino et Sophie Hasslauer, qui vivent ensemble depuis quinze ans et qui ont quatre enfants, ont contesté la constitutionnalité de la loi française interdisant le mariage homosexuel. Dans sa décision, le Conseil constitutionnel a indiqué que les législateurs étaient d'accord sur le fait que la « différence de situation entre les couples de même sexe et les couples composés d'un homme et d'une femme peut justifier une différence de traitement quant aux règles du droit de la famille; qu'il n'appartient pas au Conseil constitutionnel de substituer son appréciation à celle du législateur, » a décidé l'organisme. Il a indiqué que « cet article lui donne seulement compétence pour se prononcer sur la conformité d'une disposition législative aux droits et libertés que la Constitution garantit ». Dans ce cas, il a décidé que les articles en question étaient « conformes à la Constitution ».

## Les nouvelles internationales

**18 décembre 2010 365Gay.com (Washington, D.C.)** Dans un événement marquant en matière de défense des droits des gais, le Sénat américain a voté de permettre aux homosexuels de servir ouvertement dans l'armée américaine, donnant ainsi au président Barack Obama l'occasion de tenir une promesse électorale et d'abroger la loi vieille de 17 ans concernant le tabou homosexuel dans l'armée connue sous le nom de « don't ask, don't tell ».

« Il est temps de clore ce chapitre de notre histoire », a dit Barack Obama dans un communiqué après qu'un vote test ait ouvert la voie à la mesure définitive. « Il est temps de reconnaître que le sacrifice, la valeur et

l'intégrité ne sont pas plus déterminés par l'orientation sexuelle que par la race, le sexe, la religion ou la croyance. » Le vote du Sénat a été de 65 contre 31. Quelques jours plus tôt, la Chambre avait adopté une version identique du projet de loi par un vote de 250 contre 175.

L'abrogation signifie que, pour la première fois de l'histoire américaine, les gais seraient ouvertement acceptés dans l'armée et pourraient affirmer leur orientation sexuelle sans craindre d'être expulsés.

Plus de 13 500 membres de l'armée ont été renvoyés en vertu de la loi de 1993.

« Comme l'a dit Barry Goldwater : "pas besoin d'être hétéro pour bien viser" », a dit le leader de la majorité au Sénat Harry Reid (démocrate du Nevada), en citant le feu sénateur républicain de l'Arizona.

**21 décembre 2010 Arc International News** - L'Assemblée générale des Nations Unies a voté par une écrasante majorité en faveur de l'adoption d'un amendement sur la résolution des exécutions condamnant les meurtres fondés sur l'orientation sexuelle et incitant les pays à « assurer la protection efficace du droit à la vie de toute personne qui relève de leur compétence et d'enquêter promptement sur tous les meurtres, y compris ceux commis en raison de l'orientation sexuelle. »

- 93 pays ont voté en faveur de l'inclusion de l'orientation sexuelle dans la résolution. Cela représente le plus important soutien jamais obtenu à l'ONU pour l'inclusion de l'orientation sexuelle dans la résolution (une augmentation par rapport aux 78 votes de 2008). 55 pays ont voté contre, et 27 se sont abstenus, tandis que 17 étaient absents ou n'ont pas voté.

- Les pays soutenant l'inclusion de l'orientation sexuelle représentent toutes les régions du monde : l'Asie, l'Afrique, les Caraïbes, l'Europe de l'Est, l'Amérique latine, les îles du Pacifique et l'Occident. Il s'agit là d'un puissant indicateur de la hausse de la compréhension et du soutien des questions d'orientation sexuelle dans divers pays du monde entier.

Toute référence à l'orientation sexuelle avait été retirée par un amendement précédent au niveau du comité par les gouvernements opposés à garantir la protection des personnes ciblées en raison de leur orientation sexuelle réelle ou perçue. Le sous-comité de l'Assemblée générale des Nations Unies responsable des questions de droits de la personne a voté en novembre 2010 pour le retrait de toute référence à « l'orientation sexuelle » d'un paragraphe énumérant les populations vulnérables dans la résolution condamnant les exécutions extrajudiciaires, sommaires et arbitraires. Le premier retrait de toute référence à l'orientation sexuelle, approuvée par un vote de 79 en faveur, 70 contre, 17 abstentions et 26 non-votants, a été accueilli par un tollé international.

**6 janvier 2011 365Gay.com (Trenton, NJ)** Le gouverneur du New Jersey a entériné un projet de loi interdisant l'intimidation que les défenseurs des droits des gais considèrent comme la plus sévère loi du genre en Amérique.

La question attire davantage l'attention depuis qu'un étudiant de l'université Rutgers s'est enlevé la vie l'automne dernier après que son colocataire ait apparemment enregistré sa relation avec un autre homme sur sa webcam.

La loi exige des programmes pour contrer l'intimidation dans les écoles publiques et des lignes de conduite dans les universités au sujet de l'intimidation. Le groupe de défense des droits des gais Garden State Equality et le promoteur du projet de loi, la sénatrice de l'état Diane Allen, félicitent le gouvernement du New Jersey pour avoir entériné la loi.

**27 janvier 2011 HRC News (NAIROBI, Kenya)** David Kato savait qu'on en voulait à sa vie. En tant que plus grand défenseur des droits des gais en Ouganda, un pays où l'homophobie est si importante que le Parlement étudie un projet de loi autorisant l'exécution des personnes gaies, il avait reçu de nombreuses menaces de mort, affirment ses amis. Il y a quelques mois, un journal ougandais a publié une diatribe contre les gais avec la photo de M. Kato sous une bannière incitant à « Tous les pendre ».

Le 26 janvier, M. Kato a été battu à mort avec un marteau dans son quartier violent. Les responsables de la police ont rapidement inscrit le vol comme motif, mais la petite communauté gaie de plus en plus assiégée de l'Ouganda soupçonne un tout autre motif. « La mort de David est le résultat de la haine implantée en Ouganda par les évangélistes américains en 2009 », a soutenu Val Kalende, présidente de l'un des groupes de défenses des droits des gais en Ouganda, dans un communiqué. « Le gouvernement ougandais est les soi-disant évangélistes américains doivent accepter la responsabilité du sang versé de David. »

Mme Kalende faisait référence aux visites effectuées en mars 2009 par un groupe d'évangélistes américains, qui ont organisé des rassemblements et des ateliers en Ouganda discutant de la façon de rendre les homosexuels hétérosexuels, du fait que les homosexuels sodomisent les jeunes garçons et en quoi « le mouvement gai est une institution démoniaque » qui cherche à « vaincre la société fondée sur le mariage ».

Les Américains en cause ont dit qu'ils n'avaient pas l'intention d'alimenter une réaction de violence. Par contre, le projet de loi antigai est apparu peu de temps après. Certains des politiciens ougandais et des prédicateurs qui l'ont rédigé avaient participé aux ateliers et affirment avoir discuté de la loi avec les Américains.

Après des pressions internationales grandissantes et des menaces de couper l'aide par des pays européens — l'Ouganda bénéficie de centaines de millions de dollars d'aide — le président ougandais, Yoweri Museveni, a affirmé que le projet de loi serait abandonné. Pourtant, plus d'une année plus tard, cela ne s'est pas produit et le projet de loi demeure une question latente au Parlement. Certains observateurs croient que le projet de loi pourrait être entériné dans les mois qui viennent. Le ministre de l'éthique et de l'intégrité de l'Ouganda, James Nsaba Buturo, un fervent chrétien, a dit que « les homosexuels peuvent oublier les droits de la personne ».

En octobre, un journal ougandais du nom de *Rolling Stone* (tiré à quelque 2 000 exemplaires et sans lien avec le magazine de musique américain) a publié un article incluant des photos et les adresses de personnes gais, y compris de plusieurs militants célèbres, dont M. Kato. Le journal affirmait que les homosexuels fréquentaient les écoles pour recruter des enfants, une croyance fort répandue en Ouganda et qui aide à mousser l'homophobie. M. Kato et quelques autres militants homosexuels ont poursuivi le journal et gagné leur cause. En janvier 2011, la Haute Cour de l'Ouganda a condamné *Rolling Stone* à payer des centaines de dollars en dommages et à cesser de publier les noms des gens apparemment gais. Toutefois, le mal était fait.

Judith Nabakooba, porte-parole de la police, a dit que la mort de M. Kato ne semble pas être un crime haineux, quoique l'enquête vienne à peine de commencer. « Il semblerait que certains objets aient été dérobés », a dit Mme Nabakooba.

## Des nouvelles diverses

**3 février 2011 (*The Montreal Gazette*)** Être victime d'intimidation parce que l'on est gai ou lesbienne peut mener à un bouleversement hormonal qui peut entraîner l'augmentation du taux de suicide, les pertes de mémoire, les problèmes cardiovasculaires et une baisse de la densité osseuse selon une étude d'un étudiant de troisième cycle de l'université Concordia. « Cela démontre que l'homophobie est mauvaise pour la santé », a déclaré l'auteur de l'étude, Michael Benibgui. Selon lui, la nouvelle étude est la première à prouver le lien biologique entre l'intimidation homophobe et les problèmes physiques et psychologiques tenaces.

L'étude concernait 63 Montréalais âgés de 18 à 25 ans qui ont répondu à un questionnaire et ont donné un échantillon de salive en 2003 et 2004, a déclaré Michael Benibgui qui effectuait son doctorat à ce moment.

Une partie de l'étude a été rendue publique en 2005, mais Michael Benibgui n'avait pas publié le reste jusqu'à maintenant.

Les résultats ont montré que les victimes d'homophobie subissaient des bouleversements de leur production de cortisol, une hormone sécrétée par le cerveau en réponse au stress. Normalement, les niveaux de cortisol sont plus élevés le matin et plus bas en soirée, mais les victimes d'intimidation produisaient constamment des niveaux plus élevés tout au long de la journée, a affirmé Michael Benibgui.

Même si l'étude n'a pas mesuré directement les effets physiques sur les participants, il est bien connu que des bouleversements de cortisol peuvent mener à des maladies physiques. En plus de mesurer le cortisol, l'objectif de l'étude était de vérifier si les participants étaient plus déprimés ou s'ils avaient plus de pensées suicidaires ou de tentatives de suicide. L'étude incluait une autre recherche démontrant que le taux de suicide est 14 fois plus élevé chez les homosexuels.

Les participants à l'étude étaient membres de groupes de soutien aux gais, lesbiens et bisexuels provenant de cégeps et d'universités. Dans ce groupe, les niveaux de production de cortisol variaient de manière significative. Cette variation peut s'expliquer par le fait que certains participants étaient plus harcelés que d'autres par l'affirmation de leur identité sexuelle. « En recherchant du soutien, ils peuvent être plus exposés et devenir plus vulnérables » aux attaques verbales et physiques, a remarqué Michael Benibgui. « C'est une arme à double tranchant. »

Pourtant, le soutien des parents, de la famille et des pairs pour une personne lesbienne, gaie ou bisexuelle était la plus importante contre-mesure au bouleversement du cortisol. Un tel soutien affectait également profondément la résilience de la personne.

Une étude plus large est nécessaire, a affirmé Michael Benibgui, mais il espère que des politiques qui respectent les homosexuels peuvent maintenant être justifiées par ses résultats, si ce n'est que par leurs valeurs morales et éthiques.

**20 janvier 2011 *The New York Times* (Jacksonville, Floride)** Des données récentes du bureau du recensement ont démontré que l'une des plus importantes populations de parents gais aux États-Unis se trouve à Jacksonville. De plus, le nombre de parents gais élevant des enfants y est plus courant qu'ailleurs aux États-Unis.

L'étude a découvert que les couples gais du Sud sont plus susceptibles d'élever des enfants que les couples gais de la côte ouest, de New York et de la Nouvelle-Angleterre. Le nombre de parents gais élevant des enfants est de 32 % à Jacksonville et de 34 % à San Antonio.

« Nous commençons à voir que la communauté gaie est très diverse, » a affirmé Bob Witeck, administrateur général de Witeck-Combs Communications, qui a aidé à lancer le sondage auprès de la population homosexuelle. « Nous ne sommes pas tous des hommes blancs riches, » a-t-il déclaré au *New York Times*.

Gary Gates, un démographe de l'université de Californie à Los Angeles, a travaillé avec le recensement et a découvert que les couples homosexuels noirs ou latino-américains sont deux fois plus susceptibles que les couples homosexuels blancs d'élever des enfants. Gary Gates avance une théorie voulant qu'il soit possible que les couples gais aient des enfants d'une relation hétérosexuelle précédente, mais qu'ils continuent à élever des enfants dans le cadre de leur relation homosexuelle.

Darlene Maffett, 43 ans et résidente de Jacksonville, a déclaré que « les gens ont grandi dans les églises : cela fait en sorte que beaucoup d'entre nous ont vécu dans la honte ». Maffett a eu trois enfants dans un mariage d'une durée de huit ans avant de faire son affirmation de son identité sexuelle. « Qu'avons-nous



fait? Nous étions perdus. Nous nous sommes mariées avec des hommes, et nous ne pouvions comprendre pourquoi nous avons mal à la tête tous les soirs, » a-t-elle dit au *Times*.

Darlene Maffett a été attirée par Jacksonville parce que même si la communauté homosexuelle était cachée, on y trouvait une église ouverte aux homosexuels. Sa conjointe, Valerie Williams, 33 ans, est devenue pasteur de l'église ouverte aux homosexuels, St-Luke, et elle a depuis vu de nombreuses jeunes femmes faire leur affirmation de leur identité sexuelle.

## **Des nouvelles de la Coalition des familles homoparentales RENCONTRES À VENIR**

### **MARS 2011:**

◆ **Lundi 7 mars à 19h**

#### **CONFÉRENCE SPÉCIALE SUR LA GESTATION PAR AUTRUI (MÈRES PORTEUSES)**

Veillez consulter le document joint pour de plus amples renseignements

**Lieu: UQAM 320 Ste Catherine est (Métro Berri), Salle DS-2901**

◆ **Dimanche 13 mars de midi à 15h30**

#### **GATINEAU: ACTIVITE FAMILIALE: PISCINE AU CENTRE SPORTIF DE GATINEAU**

Veillez consulter le document joint pour de plus amples renseignements

◆ **Jeudi 17 mars à 19h**

#### **NOUVEAU CAFÉ-CAUSERIE – SOIRÉES THEMATIQUES**

##### **THÈME : PARENTS ADOPTIFS**

Veillez consulter le document joint pour de plus amples renseignements

**Lieu: UQAM 320 Ste Catherine est (Métro Berri), Salle DS-3941**

◆ **Dimanche 20 mars de 8h30 – 17h**

#### **RCP DE BASE POUR LES BÉBÉS ET LES ENFANTS**

◆ **Lundi 21 mars à 19h**

#### **MONTREAL: (SÉRIE POUR LES FUTURS PARENTS): SURVIVRE À L'ARRIVÉE DE VOTRE JEUNE ENFANT (POUR FEMMES ET HOMMES)**

Veillez consulter le document joint pour de plus amples renseignements

**Lieu: UQAM 320 Ste Catherine est (Métro Berri), Salle DS-1950**

◆ **Mardi, 22 mars à 19h**

#### **QUEBEC (VILLE): (SÉRIE POUR LES FUTURS PARENTS) – PARTIE 3: CLINIQUES DE FERTILITE**

Veillez consulter le document joint pour de plus amples renseignements

**Lieu: Université Laval, Pavillon Charles-De Koninck, Local DKN-0231**

**1030, avenue des Sciences-Humaines, Québec (Québec) G1V OA6**

◆ **Samedi 26 mars à 11h15**

#### **FETE FAMILIALE : LA CABANE À SUCRE LALANDE (ST-EUSTACHE).**

Veillez consulter le document joint pour de plus amples renseignements

### **AVRIL 2011:**

◆ **Jeudi, 7 avril à 19h**

#### **MONTREAL: (SÉRIE POUR LES FUTURS PARENTS): COMPRENDRE ET RÉPONDRE (OU NON?) AUX QUESTIONS LES PLUS FRÉQUENTES (POUR FEMMES ET HOMMES)**

Veillez consulter le document joint pour de plus amples renseignements

**Lieu: UQAM 320 Ste Catherine est (Métro Berri), Salle DS-1950**

◆ **Dimanche 10 avril à 11h00**

**GATINEAU: ACTIVITE FAMILIALE: CABANE A SUCRE AU DOMAINE DE L'ANGE GARDIEN**

Veillez consulter le document joint pour de plus amples renseignements

◆ **Lundi, 11 avril à 19h**

**QUEBEC (VILLE): (SÉRIE POUR LES FUTURS PARENTS) – PARTIE 4: COMPRENDRE ET RÉPONDRE (OU NON?) AUX QUESTIONS LES PLUS FRÉQUENTES (POUR FEMMES ET HOMMES)**

Veillez consulter le document joint pour de plus amples renseignements

Lieu: **Université Laval, Pavillon Charles-De Koninck, Local DKN-0231**

**1030, avenue des Sciences-Humaines, Québec (Québec) G1V 0A6**

**MAI 2011:**

◆ **Mardi, 10 mai à 19h**

**QUEBEC (VILLE): (SÉRIE POUR LES FUTURS PARENTS) – PARTIE 5: OUVERTEMENT HOMOSEXUEL : SURVIVRE À LA GARDERIE ET À L'ÉCOLE PRIMAIRE (POUR FEMMES ET HOMMES)**

Veillez consulter le document joint pour de plus amples renseignements

Lieu: **Université Laval, Pavillon Charles-De Koninck, Local DKN-0231**

**1030, avenue des Sciences-Humaines, Québec (Québec) G1V 0A6**

◆ **Mardi, 24 mai à 19h**

**MONTREAL: (SÉRIE POUR LES FUTURS PARENTS): OUVERTEMENT HOMOSEXUEL : SURVIVRE À LA GARDERIE ET À L'ÉCOLE PRIMAIRE (POUR FEMMES ET HOMMES)**

Veillez consulter le document joint pour de plus amples renseignements

Lieu: **UQAM 320 Ste Catherine est (Métro Berri), Room DS-2901**

**BABILLARD :**

◆ La **Coalition des familles homoparentales** est à la recherche **d'adolescents** de la coalition qui souhaitent faire du **gardiennage** et de familles qui cherchent un(e) gardien(ne). Vos ados cherchent à garder? Vous cherchez désespérément un(e) gardien(ne) dans votre entourage et qui serait à l'aise avec votre famille ? Contactez la Coalition pour proposer des gardien(ne)s ou demander leurs services. Indiquez quel endroit vous habitez, combien d'enfants vous avez et quel âge ils ont et nous vous mettrons en contact! [info@familleshomoparentales.org](mailto:info@familleshomoparentales.org) ou 514-846-1543.

◆ **La Marg'Elle** est un groupe pour femmes homosexuelles et bisexuelles affilié à la Maison des Femmes des Bois-Francis. Briser l'isolement, favoriser l'échange, l'identification et l'affirmation de soi.

Info: [margelleboisfrancis@hotmail.com](mailto:margelleboisfrancis@hotmail.com)

[www.lamargelle.spaces.live.com](http://www.lamargelle.spaces.live.com)

819-758-3384

◆ **Dorshei Emet B'nei Mitzvah Program:** Do you have children entering grade 6? We offer a meaningful program in which children discover the relevance of their Jewish heritage. Dorshei Emet is a welcoming Synagogue to individuals and families of all backgrounds, and to interfaith and LGBTQ families. **514-486-9400 (Alys Geiger)**, [www.dorshei-emet](http://www.dorshei-emet), or drop in anytime to Saturday morning Shabbat services, 10h00 to 12h15, and stay for a light lunch and meet some of the members!

◆ **Le Centre des femmes de Rivière-des-Prairies ! 514-648-1030**

Nous sommes ouvertes aux lesbiennes ! Si vous avez besoin de plus d'informations vous pouvez consulter notre site web : [www.cdfrdp.qc.ca](http://www.cdfrdp.qc.ca) ainsi que le site de notre regroupement :

[www.rcentres.qc.ca/propos.html](http://www.rcentres.qc.ca/propos.html)

♦ **L'Écho des femmes de la Petite Patrie** est un centre de femmes qui offre des rencontres pour lesbiennes. Ces rencontres ont lieu les lundis soirs aux deux semaines de 19h00 à 21h30, et sont animées par une personne ressource. Ces rencontres, qui se veulent un lieu d'échange, de ressourcement et d'information, s'intéressent aux réalités et aux conditions de vie des lesbiennes. Les rencontres sont en français. Un service de halte-garderie est disponible avec réservation faite une semaine à l'avance. Le centre est situé au **6032 St-Hubert (métro Beaubien)**. Téléphone **(514)277-7445**, télécopieur **(514)277-1689**

♦ **The Kid Scoop: La référence tout-en-un pour les activités des enfants:** [www.kidscoop.com](http://www.kidscoop.com)

#### **DIVERS :**

♦ **Traducteurs, rédacteurs, etc.: Nous sommes à la recherche de bénévoles pour la traduction française de ce bulletin.** Toute contribution (même à raison d'une page ou deux par mois) est la bienvenue. Si vous êtes disponible, veuillez nous contacter : [info@familleshomoparentales.org](mailto:info@familleshomoparentales.org)

♦ La *Bibliothèque À livres ouverts* abrite une collection de plus de 5500 livres qui abordent des sujets qui touchent nos communautés. La moitié des livres de la bibliothèque sont en français, ce dont nous sommes très fiers. La collection compte beaucoup d'auteurs lesbiennes ainsi que des livres pour enfants et pour adolescents au sujet de l'homosexualité et de l'homoparentalité. Le site Web de la Bibliothèque À livres ouverts [www.ccglm.org/fr-b](http://www.ccglm.org/fr-b) vous permet de consulter le catalogue de la bibliothèque via l'Internet. Elle se situe au CCGLM, 2075, rue Plessis à Montréal. Venez nous visiter! Ouvert les mercredis et les vendredis de 13 h à 20 h. (514) 528-8424.

♦ **Les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw** invitent les couples gais et lesbiens anglophones et bilingues à considérer la possibilité de devenir **familles d'accueil**. De nombreux bébés, des enfants d'âge préscolaire et des jeunes plus âgés sont en attente d'une famille d'accueil. Pour certains enfants, le projet est de les aider à réintégrer leur propre famille ; pour d'autres, il s'agit de travailler en vue d'une **adoption**. Quel sentiment extraordinaire que de savoir que vous avez fait une différence dans la vie d'un enfant en lui offrant un environnement stable, sécuritaire et aimant. Pour plus d'information, veuillez contacter : **Rena Rubin, Foster Care Recruiter**, au **932-7161**, poste 416 ou par courriel à [rena\\_rubin@ssss.gouv.qc.ca](mailto:rena_rubin@ssss.gouv.qc.ca).

\*\*\*\*\*  
**Le babillard est un forum libre permettant aux membres de communiquer entre elles. Si vous désirez afficher une annonce dans la prochaine édition du bulletin, envoyez-la-nous en tout temps à [info@familleshomoparentales.org](mailto:info@familleshomoparentales.org) ou par la poste à CFH, 2401, rue Coursol, Montréal (Québec) H3J 1C8. Si vous avez quelque chose à annoncer, à vendre, à louer ou à acheter... dès que de l'argent doit être échangé, vous pouvez placer une petite annonce dans le bulletin pour 20 cents le mot.**  
\*\*\*\*\*

♦ **LA LIBERTÉ PERSONNELLE PASSE PAR LA LIBERTÉ FINANCIÈRE.** Des services financiers pour les individus et les petites entreprises : budget, gestion des dettes, investissements, planification financière, déclaration de revenus personnelle, stratégies d'enrichissement. 20 % des honoraires ultérieurs seront versés à la CFH. **J. Freed, (514) 489-8633 [www.jfreed.ca](http://www.jfreed.ca)**

♦ Un couple d'agents immobiliers pas comme les autres! Laissez notre famille aider la vôtre à trouver le parfait chez soi. Vendeur ou acheteur à Montréal ou les environs, ce serait notre plaisir de travailler avec vous. Mary Lamey (514-978-6522) et Amy Barratt (514-718-6522), agents affiliés et mères lesbiennes.

♦ Photographe professionnelle pour mariages, maternité, portraits, familles. Membre de la CFH. Contactez-moi pour plus de renseignements. **Marie-Andrée Boivin 514-273-9658 [marieandreeboivin@yahoo.ca](mailto:marieandreeboivin@yahoo.ca)**

**L'impression et la distribution de ce bulletin ont généreusement été commanditées par:**

